

## CROPP INFOS

Editorial.....	Page 1
Informations.....	Page 2
Organisation du CROPP.....	Page 3
Evaluation des pratiques professionnelles.....	Page 3
Mouvements au tableau .....	Page 4
Bilan 2012.....	Page 4
Horaires et organisation.....	Page 4

### Editorial

Chères consœurs, chers confrères,

Avant toute chose, je souhaite remercier notre confrère et ami Francis GIRARD qui ayant pris sa retraite professionnelle, a pris la décision de démissionner de son poste de secrétaire général du CROPP Centre. L'ensemble du bureau et moi-même pouvons témoigner de son éternel investissement tout au long de sa carrière tant d'un point de vue syndical qu'ordinal. Il nous a fait partager sa sagesse, son expérience, toujours dans l'intérêt de la profession. Merci Francis.

L'été est synonyme de vacances pour certains et synonyme aussi de l'arrivée de nos nouveaux confrères fraîchement diplômés (autant de nouveaux dossiers à traiter par le CROPP...).

J'en profite pour vous rappeler de bien nous communiquer tous vos contrats. La GED (Gestion Electronique des Dossiers), le DPC (Développement Professionnel Continu), le RPSS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) montrent la place croissante de notre profession dans la politique de santé publique.

Christophe HUON

# INFORMATIONS

## Ordre et syndicat : Opposés ou complémentaires ?

Nombre de praticiens ont pu penser qu'un Ordre professionnel était inutile et ne servait qu'à encaisser des cotisations supplémentaires obligatoires, à sanctionner ou encore que c'était un pseudo syndicat de plus...

En réalité Ordre et syndicats sont complémentaires, on peut dire que l'Ordre défend la profession et les syndicats les professionnels.

Le syndicat est une formation associative consultative qui défend les praticiens et négocie leurs conditions d'exercice (convention, Carpimko, taxe sur les DM ...)

L'Ordre est une formation institutionnelle qui défend une profession (sa déontologie, son éthique mais aussi son existence propre) mais que les pouvoirs publics ne peuvent ignorer.

Il est garant de la pérennité de la profession conformément aux souhaits exprimés par les professionnels eux même.

L'amalgame vient du fait que les syndicats étaient là avant l'Ordre et qu'ils s'investissaient par défaut dans des missions ordinales.

On peut rappeler ici les 5 missions de L'ONPP

- mission morale, déontologique et Ethique
- mission administrative et règlementaire
- mission juridictionnelle et disciplinaire
- mission consultative
- mission d'entraide

Une institution n'est pas invitée à statuer sur les lois mais doit les faire appliquer.

En revanche un travail et une réflexion conjointement mené avec les syndicats est souhaitable et permet de faire bloc devant les autres institutions (UNCAM, ministères...) et montre l'unité de la profession.

## Compte-rendu réunion inter-régionale du 30 mai 2013

Le 30 mai dernier s'est tenue à ANGERS une réunion inter-régionale où les CROPP Pays-de-la-Loire, Bretagne, Basse-Normandie et Centre étaient conviés par le Conseil National.

Cette journée de travail plutôt collégiale a permis à tous les CROPP de se rencontrer (ce qui humainement est toujours enrichissant) mais également d'échanger sur les difficultés rencontrées en région.

Les thèmes récurrents comme le DPC, l'EPP sont évidemment abordés.

Par ailleurs, nous pouvons nous réjouir de la volonté de tous de communiquer sur la profession en optimisant les outils existants, mais également en exploitant d'autres bras de leviers.

Un triptyque présentant notre profession et le domaine de compétence des pédicures-podologues est même envisagé. Celui-ci pourrait être adressé aux professions de santé.

Nous croyons sincèrement que les doléances régionales ont été entendues par les représentants du Conseil National.

## Questions/Réponses

Q : Qui perçoit les indemnités de déplacements pour les visites à domiciles lors d'un remplacement ?

R : *C'est le remplaçant qui perçoit exclusivement les indemnités de déplacements si ce dernier a utilisé ses propres moyens de locomotion.*

Q : Quand dois-je envoyer mes contrats à l'ordre ?

R : *Les contrats et avenants (bail, cession, contrat de remplacement...) doivent être communiqués au CROPP dans le mois suivant leur conclusion (article L.4113-9 du Code de la santé publique)*

Q : Je vais changer de région d'exercice, quelle est la démarche à faire ?

R : *Un dossier doit être adressé à la région d'accueil en lettre recommandée avec avis de réception. Ce dossier doit comporter :*

- *les pièces justifiant ce nouvel exercice (par exemple : bail, factures du plateau technique, photo de la plaque, imprimés professionnels...)*

- *Une attestation d'inscription au tableau de l'ordre de la région de départ*

- *Une demande de radiation au tableau du CROPP de départ*

[www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)

Vous recherchez des informations sur les contrats, des contrats à télécharger ? Vous souhaitez déposer une petite annonce professionnelle ? Connectez vous sur [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)

Si vous ne retrouvez plus votre mot de passe, vous pouvez contacter le secrétariat.

# ORGANISATION DU CROPP

## Titulaires

HUON Christophe (Président)  
ARRAULT-MEUNIER Laëtitia (Vice-Présidente déléguée)  
DAMION Jacques (Vice-Président)  
DEMONFAUCON-VIAU Emmanuelle (Trésorière)  
CHESLET Stéphane (Trésorier adjoint)  
RIMBERT-HOLLANDERS Céline (Secrétaire Générale)

## Suppléants

BOUCHER Bertrand  
DUCHER Didier  
GUIOT Loïc

### La formation restreinte :

ARRAULT-MEUNIER Laëtitia  
HUON Christophe  
RIMBERT-HOLLANDERS Céline

### La commission de conciliation :

ARRAULT-MEUNIER Laëtitia  
CHESLET Stéphane (rapporteur)  
RIMBERT-HOLLANDERS Céline

### La commission des « Dérogations » contrats » :

ARRAULT-MEUNIER Laëtitia  
BOUCHER Bertrand  
DEMONFAUCON-VIAU Emmanuelle (rapporteur)

### La commission « Etude des

ARRAULT-MEUNIER (rapporteur)  
DEMONFAUCON-VIAU Emmanuelle  
RIMBERT-HOLLANDERS Céline

## ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les EPP Centre 2013 se sont terminées le 18 mai dernier. Elles se sont déroulées sur 6 demi-journées, 3 par thème.

Nous remercions tous les pédicures-podologues qui y ont participé, malgré les conditions de routes enneigées pour la 1ère réunion.

Les 2 thèmes retenus étaient :

- le dépistage de l'onychomycose par le pédicure podologue où 12 pédicures-podologues étaient présents ;
- moyen mis en place pour réaliser un pansement simple chez le patient diabétique où 19 pédicures podologues étaient retenus et seulement 6 étaient présents : cette différence était-elle liée à une contrainte horaire, (les réunions avaient lieu le samedi après-midi) ou au choix du thème sachant que la plupart des personnes présentes avaient choisi d'autres thèmes préférentiels et que sur les 6 personnes ayant mis ce thème en 1er choix seule 1 personne était présente...

Ces EPP mettent en avant une démarche d'autoévaluation intéressante et un échange entre pédicures-podologues de départements différents.

Certains se connaissaient et échangeaient déjà par le biais de rencontres de quartier. Ces derniers rentraient donc déjà dans une dynamique d'échange pour l'amélioration de la prise en charge du patient.

Les EPP permettent une comparaison entre la pratique des professionnels interrogés et les référentiels existants.

Nous mettons à votre disposition sur le site internet CROPP Centre à la rubrique « formulaires utiles » les référentiels cités lors des EPP. Cet échange motive, en effet, les pédicures-podologues à vérifier régulièrement leur méthode par des référentiels écrits et à remettre en question leurs actions afin de les améliorer.

Nous retiendrons surtout l'échange entre professionnels et le partage de leurs connaissances, ce qui à mon avis devrait exister d'une manière perpétuelle...

Ces EPP donnent droit à validation du DPC pour le professionnel participant.

Je vous invite tous à aller sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) pour vous tenir informer des formations en cours de validation. Nombre de ces formations sont pluridisciplinaires et permettront aux différents praticiens de santé de se rencontrer.

Céline RIMBERT-HOLLANDERS (déléguée EPP)

## Mouvements au tableau

Nouveaux inscrits	Ont quitté la région Centre	Sont arrivés en région Centre	Ont cessé leur activité
ALABERT Caroline (37) DELMOITIEZ Thibaut (37) POLIN Natacha (41) REBOUL Marion (45) VIGOUROUX Astrid (18)	CANNESON Marine (52) DENONFOUX Nicolas (52) FERQUEL Martin (64) GROSBOIS Laura (49) GUENIFFEY François-Marie (42) JUDEAU Guillaume (86) LOISELET Armand (59) RUFFINEL Carole (75)	ISTASSE Catherine (36) LAISNE SERVANE (37) SOMIA Imam (45)	BENICHOU Georges (28) CHARPENTIER-LECOMTE Hélène (45)

## Bilan 2012

INTITULÉS	RECETTES	DEPENSES
Loyers et charges		9306.80
Salaires et charges		33092.10
Indemnités et frais des conseillers		21954.77
Autres charges		2339.3
Timbres/Téléphone		2709.35
Impôts et taxes		3335.08
Amortissement		323.68
Produits ONPP (subventions, quotités...)	67700.39	
Produits autres	2018.89	
<b>TOTAL</b>	<b>69719.28</b>	<b>73061.08</b>

## Horaires et organisation

Le bureau se réunira les jeudis 25 juillet, 26 septembre et 28 novembre 2013

Le conseil, les jeudis 26 septembre et 28 novembre 2013

Le CROPP Centre sera fermé du 05 au 26 août inclus.

---

Horaires des permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30

CROPP Centre - 23 boulevard Rocheplatte - 45000 ORLEANS

Téléphone : 02.38.77.21.55

Télécopie : 02.38.62.72.39

Messagerie : contact@centre.cropp.fr

---

Directeur de publication : Christophe HUON

ISSN : 0753-3

Mise en page : Mélanie BERTHOULOUX